

Nouveau conseil des ministres

Le Québec doit saisir l'opportunité historique de se doter d'un cadre ambitieux et rigoureux en aménagement du territoire

Montréal, le 11 novembre 2022 - L'Alliance ARIANE félicite l'ensemble du nouveau conseil des ministres, notamment Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, et Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, tous deux responsables de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT). L'Alliance, qui regroupe plusieurs organisations et experts qui oeuvrent dans les domaines de **l'aménagement, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'agriculture, du patrimoine et de l'environnement**, appelle les deux ministres à adopter et à mettre en branle rapidement un Plan de mise en œuvre rigoureux et adéquatement financé de la PNAAT pour qu'elle puisse prendre forme conformément à la vision stratégique adoptée en juin dernier.

L'Alliance rappelle que les quatre partis représentés à l'Assemblée nationale se sont exprimés en faveur de l'adoption d'un tel plan comme on peut le constater dans leurs plateformes électorales et leurs réponses aux priorités électorales formulées par l'[Ordre des urbanistes du Québec](#) et [Vivre en Ville](#). Il y a donc une belle occasion de collaboration transpartisane.

Lancer des chantiers fondateurs en aménagement du territoire

La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui guident notre manière d'occuper et d'habiter notre territoire, ont respectivement été adoptées en 1978 et 1979. Le Plan de mise en œuvre de la PNAAT est donc plus que jamais essentiel pour revoir et compléter ce cadre législatif et, ainsi, être en mesure de faire face aux enjeux actuels, notamment le défi climatique, la crise de l'habitation et la dégradation des terres agricoles et du patrimoine naturel et bâti.

Le Plan de mise en œuvre de la PNAAT devra être garant de centres-villes résilients et prospères, de patrimoines mis en valeur et protégés, de milieux de vie de qualité répondant aux besoins de tous les âges, de cœurs de villes et de villages animés, d'un garde-manger pérenne ainsi que d'espaces naturels conservés. Il devra marquer une nouvelle ère de cohérence, d'exemplarité et de leadership du gouvernement québécois. L'aménagement du territoire ne pourra plus être dans l'angle mort des décisions. Conformément aux attentes exprimées dans sa Déclaration de principe de 2015 et dans sa feuille de route de 2018, l'Alliance attend notamment du Plan de mise en œuvre qu'il :

- rende l'action des ministères et organismes de l'État exemplaire et cohérente avec la vision en aménagement et prévoie les mécanismes de coordination entre l'État et ses partenaires ;
- assure rapidement la révision des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) ;
- s'accompagne de ressources et d'investissements nécessaires à la réalisation de la vision, tant pour l'État que pour les instances municipales ;
- table pleinement sur l'aménagement du territoire afin de faire face aux défis du XXIe siècle, notamment la crise climatique, la perte de biodiversité, la pénurie de logements et la mise en valeur du patrimoine.

L'alliance est enthousiaste à l'idée de continuer à collaborer avec les équipes des ministères des Affaires municipales et de la Culture et des Communications en matière d'aménagement du territoire. L'engagement continu de la ministre Laforest dans ce dossier pourra assurer de maintenir l'ambition élevée exprimée dès le début

de la conversation nationale sur l'aménagement du territoire entamée au début de 2021. De plus, l'arrivée du ministre Lacombe, déjà sensibilisé à l'importance de l'exemplarité de l'État, notamment lors du choix de la localisation du nouvel hôpital en Outaouais, pourra contribuer à l'arrimage entre les volets de l'architecture et de l'aménagement de la PNAAT.

L'Alliance salue la création d'un ministère dédié à l'Habitation et félicite France-Élaine Duranceau pour sa nomination à titre de ministre responsable de l'Habitation. Considérant que les choix d'aménagement du territoire sont étroitement liés à la réponse aux besoins en habitation, l'alliance recommande que la ministre de l'Habitation soit officiellement associée aux travaux d'élaboration du plan de mise en œuvre de la PNAAT, au même titre que les ministres des Affaires municipales et de la Culture et des Communications.

L'aménagement du territoire est un enjeu transversal qui doit réunir des acteurs de différents milieux, rassemblés par la volonté d'accueillir un projet national structurant porteur de prospérité. En ce sens, la PNAAT devra guider l'ensemble du gouvernement, que ce soit en matière de transport, d'environnement, d'infrastructures publiques ou de développement économique. Ainsi, nous appelons l'ensemble des membres du nouveau conseil des ministres à collaborer à l'élaboration de mesures rigoureuses dans le cadre de la PNAAT et à instaurer un plus grand souci du territoire dans leurs champs d'action respectifs.

L'alliance ARIANE réitère également l'importance que le gouvernement du Québec entretienne un véritable dialogue avec les Premières Nations et les Inuits à propos de l'aménagement du territoire.

Donner l'impulsion à la transition écologique de nos collectivités

Malgré la volonté de plusieurs mairesses et maires d'amorcer rapidement la transition écologique de leur ville, les moyens financiers dont ils disposent demeurent insuffisants pour préparer nos collectivités en amont aux désastres naturels. Le Plan de mise en œuvre de la PNAAT devra s'accompagner d'investissements majeurs et conséquents tels qu'une enveloppe annuelle d'au moins 100 millions de dollars dédiés à la consolidation des noyaux villageois, à la création d'écoquartiers sur les friches urbaines, à la densification et à la requalification d'anciennes *strips* commerciales.

Citations

« Avec nos félicitations et notre collaboration, nous appelons les ministres de la Culture et des Affaires municipales à publier rapidement le plan de mise en œuvre de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire. Qu'il soit digne du 21e siècle, notamment en matière de patrimoine et de paysage, et doté d'un mécanisme de suivi crédible qui réunisse l'État et la société québécoise. » – **Dinu Bumbaru, Héritage Montréal**

« Le gouvernement du Québec a franchi une étape importante en élevant notre garde-manger au rang de priorité nationale. Le futur Plan de mise en œuvre doit toutefois être à la hauteur des attentes des agricultrices et des agriculteurs, car malgré son importance stratégique, la zone agricole continue d'être grugée par l'étalement urbain, l'activité de spéculateurs financiers et immobiliers, les projets industriels et la construction d'infrastructures, entre autres pour le transport. Collectivement, nous nous devons, à travers la PNAAT, d'assurer une cohérence réelle avec la priorité gouvernementale d'autonomie alimentaire qui passe invariablement par le renforcement de la protection du territoire et des activités agricoles. » – **Martin Caron, président général, Union des producteurs agricoles**

« La Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire constitue un jalon décisif vers une plus grande cohérence en matière de qualité architecturale. Le gouvernement doit faire preuve de leadership pour concrétiser cette vision, et dédier les moyens appropriés afin que nos milieux de vie, qu'ils soient construits ou

naturels, offrent des réponses adaptées aux défis sociaux et environnementaux de notre époque » – **Pierre Corriveau, président de l'Ordre des architectes du Québec**

« La mise en œuvre de la PNAAT doit assurer l'établissement de cibles concrètes qui permettront de préserver et de mettre en valeur nos paysages, qu'ils soient urbains, ruraux ou naturels. La qualité de nos milieux de vie en dépend. » – **Catherine Fernet, présidente, Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)**

« Le Québec fait face à plusieurs grands défis, que ce soit en matière de climat, de biodiversité, de mobilité ou d'habitation. Les solutions passent nécessairement par un aménagement plus durable du territoire. Nous les urbanistes sommes prêts à accompagner les collectivités dans ce changement de paradigme, mais nous avons besoin de nouveaux outils et d'un leadership assumé de la part du gouvernement. » – **Sylvain Gariépy, président, Ordre des urbanistes du Québec**

« Il est essentiel que le gouvernement québécois considère la protection et la valorisation du patrimoine bâti et des paysages culturels québécois dans une perspective intégrée d'aménagement du territoire. Alors que la stratégie de mise en œuvre de la PNAAT sera présentée dans les prochains mois, le patrimoine doit faire partie des divers axes de la politique, et ce, de manière transversale. » – **Renée Genest, directrice générale, Action patrimoine**

« À l'heure où Montréal s'apprête à accueillir les leaders mondiaux afin de développer un plan de match pour arrêter et renverser la perte de biodiversité, le Québec doit faire sa juste part et se doter d'un plan cohérent et efficace pour protéger ses milieux naturels et reverdir ses milieux de vie. Il est grand temps que le Québec renverse la tendance des 40 dernières années et se donne les moyens de protéger son patrimoine écologique et de lutter contre les changements climatiques. » – **Catherine Hallmich, responsable des projets scientifiques à la Fondation David Suzuki**

« Plus que jamais, l'AARQ est motivée à poursuivre son implication au sein de ce grand chantier sur l'aménagement du territoire. Nous devons arrimer nos pratiques à cette vision du territoire que vient se doter le Québec. Mettre en œuvre cette vision sollicitera l'appui et la cohésion de tous. Nous y serons ! » – **Martin Lapointe, président de l'Association des aménagistes régionaux du Québec**

« Face à la crise du climat, de l'habitation et de la biodiversité, pour n'en nommer que certaines, le gouvernement du Québec doit prendre des décisions rigoureuses et concrètes, et les appliquer de manière transversale. Le Plan de mise en œuvre de la PNAAT offre cette opportunité de fournir de nouveaux outils et de réformer le cadre de l'aménagement du territoire pour mettre de l'avant la consolidation des milieux de vie, la protection des écosystèmes, l'accessibilité à des modes de transports durables et une offre grandissante de logements abordables et diversifiés. » – **Christian Savard, directeur général, Vivre en Ville**

« Il y aura assurément des défis pour mettre en œuvre la PNAAT et l'ensemble des régions du Québec doivent s'y préparer dès maintenant. Il faut rapidement lancer une campagne d'information, de sensibilisation et de promotion autour des enjeux de l'aménagement du territoire pour faciliter la transition vers un aménagement plus durable qui façonnera le Québec pour les décennies à venir. » – **Martin Vaillancourt, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec**

-30-

À propos de l'alliance ARIANE

L'alliance ARIANE, créée en septembre 2015, travaille pour que l'aménagement du territoire et l'urbanisme soient une priorité au Québec. Son objectif principal est que le Québec se dote, dans le cadre d'une Politique nationale

d'aménagement du territoire, d'une vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux qui puissent assurer la coordination de l'ensemble des lois, politiques et interventions de l'État et des instances municipales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Le comité directeur de l'alliance ARIANE comprend l'Association des aménagistes régionaux du Québec, l'Ordre des architectes du Québec, l'Ordre des urbanistes du Québec, l'Union des producteurs agricoles, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, la Fondation David Suzuki, Héritage Montréal, Vivre en Ville, Action patrimoine et l'Association des architectes paysagistes du Québec ainsi que plusieurs experts.

Renseignements

Samuel Pagé-Plouffe, coordonnateur de l'alliance Ariane

info@ariane.quebec

514.714.6762